



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 9 juillet 2010
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

1-2

**ARRÊT DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

L'an deux mille dix, le neuf juillet à dix-huit heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

| | |
|---|---|
| GRAND TOULOUSE | |
| BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BRISSONNET Jean-François CARASSOU Stéphane CARNEIRO Grégoire CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles FABRE Jean-Michel GERMAIN Louis GOIRAND Philippe | GRIMAUD Robert GUILLOT René LOZANO Guy MARQUIE Bernard MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra |
| SICOVAL | |
| AREVALO Henri COHEN Jacques FAIVRE Claudia FOURNIER Denis | GIL Danielle VALETTE François-Régis RIEUNAU Guy (non votant) |
| MURETAIN | |
| CASSAGNE Jean-Claude COLL Jean-Louis GUTH Catherine MANDEMENT André | PARDILLOS José SUAUD Thierry DADOU Gilles (non votant) |
| SAVE AU TOUCH | |
| ALEGRE Raymond MIRC Stéphane | LOIDI Robert |
| AXE SUD | |
| AUBERT Alain | COMMENGE Jean-Claude |
| COTEAUX BELLEVUE | |
| | |
| HERS ET GARONNE | |
| MIGUEL Henri | |
| COLLEGE DES COMMUNES | |
| FONTES André MOYET Jean-Louis | GRIMBERT Georges |

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BEYNEY Georges, représenté par M. RAYNAL
CHARLES Danielle, représentée par Mme BELAUBRE
CUJIVES Romain, représenté par M. MORIN
DESCLAUX Edmond, représenté par M. GERMAIN
GARRIC Amapola, représentée par M. BRISSONNET
MATEOS Henri, représenté par M. BENYAHIA
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
SYLVESTRE Arlette, représentée par M. GRIMAUD

Délégués titulaires excusés

BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARLES Joseph
DUVERT Claude
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis

FEDOU Maxime
FILLOLA Alain
FRANCHINI Paul
GEIL-GOMEZ Sabine
LANGE Régine
MARCIEL Alexandre

REME Jean-Michel
ROUQUET Jacques
SAVIGNY Thierry
SIMON Michel
SOTTIL Alain
TOUCHEFEU Claude

Délégués suppléants excusés

ESPIC Xavier
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno
DUFOUR Claude
CASSETTA Jean-Baptiste

FERRE Christian
BERAIL Bernard
DAUVEL Philippe
SERNIGUET Hervé
MORINEAU Christine

BOURG Jean-Claude
FRANCES Michel
ORTEGA Catherine

| | | | |
|--------------------|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de délégués | En exercice : 68 | Présents : 49 | Votants : 57 |
| | Abstention : 2 | Contre : 1 | Pour : 54 |

Par délibération du 12 septembre 2005, et suite à l'extension de son périmètre intervenu le 28 juillet 2005, le SMEAT a prescrit la révision de son Schéma directeur pour le transformer en Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Il est rappelé que les enjeux identifiés pour son territoire et les grands objectifs que s'était fixé le SMEAT pour cette révision étaient ceux mentionnés dans la Charte InterSCoT de l'Aire urbaine, que le SMEAT avait approuvée par délibération du même jour.

Par délibération de ce jour, le SMEAT a approuvé le bilan de la concertation publique menée tout au long de cette élaboration. Pendant cette même période, il a également associé à cette élaboration l'Etat, ses collectivités membres, et les personnes publiques mentionnées aux articles L 122-7 et L 121-4 du Code de l'urbanisme qui en avaient fait la demande.

Lors du Comité syndical du 21 avril 2009 s'est tenu le débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT (compte rendu ci-annexé).

A l'issue de l'ensemble de ces travaux, il est proposé d'arrêter le projet de SCoT de la Grand agglomération toulousaine joint à la présente délibération.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L 122-8 et R 122-9 ;

délibère et décide

Article premier :

D'arrêter le projet de SCoT de la Grande agglomération toulousaine, joint en annexe 2.

Article 2 :

De notifier la présente délibération aux communes du périmètre du SMEAT.

Article 3 :

De transmettre le projet de SCoT de la Grande agglomération toulousaine aux communes et établissements publics de coopération intercommunale membres du SMEAT, à Monsieur le Préfet, aux personnes publiques associées à la révision du SCoT, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale voisins du SMEAT et compétents en matière d'urbanisme.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 13 juillet 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN

COMPTE RENDU DU DEBAT SUR
LES ORIENTATIONS GENERALES
DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)
DU SCOT

INTERVENU EN COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 21 avril 2009

Délégués présents

| | |
|--|--|
| GRAND TOULOUSE | |
| BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BOUDOU Dany BRIANCON François BRISSENET Jean-Louis CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond DUHAMEL Thierry FABRE Jean-Michel GARRIC Amapola | GERMAIN Louis GOIRAND Philippe GRIMAUD Robert GUILLOT René LOZANO Guy MARQUIE Bernard MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne RAYNAL Claude SIMON Michel SUSIGAN Alain VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra |
| SICOVAL | |
| AREVALO Henri COHEN Jacques DUCERT Claude | FAIVRE Claudia LAVIGNE Christian VALETTE François-Régis |
| MURETAIN | |
| COLL Jean-Louis DADOU Gilles | DUFOUR Claude |
| SAVE AU TOUCH | |
| ALEGRE Raymond | ESCOULA Louis |
| AXE SUD | |
| AUBERT Alain | |
| COTEAUX BELLEVUE | |
| FEDOU Maxime | |
| HERS ET GARONNE | |
| FRANCHINI Paul | |
| COLLEGE DES COMMUNES | |
| FONTES André MOYET Jean-Louis | GRIMBERT Georges (non votant) SAINTE-MARIE Alain |

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

| |
|--|
| <p>CHARLES Danielle, représentée par M. MAURICE CUJIVES Romain, représenté par M. MORIN FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL TOUCHEFEU Claude, représentée par M. CARREIRAS</p> |
|--|

Monsieur Pierre COHEN, Président du SMEAT, rappelle :

- que ce débat sur le PADD est prévu par le code de l'Urbanisme et doit avoir lieu au moins 4 mois avant l'arrêt du SCoT (art L 122-8) mais qu'il ne se conclut pas par un vote ;
- que l'élaboration du PADD va se poursuivre jusqu'à l'arrêt du SCoT, en lien avec l'élaboration du Document d'Orientations Générales (DOG) ;
- qu'une version 1 du projet de PADD est accessible aux délégués du SMEAT sur l'espace membre du site web.

Les orientations générales du projet de PADD sont ensuite présentées sous la forme d'un diaporama, ci-joint.

Monsieur le Président invite les représentants des collectivités membres à faire part de leurs avis sur ces orientations.

Monsieur René GUILLOT relève que les réflexions menées dans la 1^{ère} phase de travail sur la révision du SCoT, et notamment celles qui avaient été présentées lors de l'atelier «SCoT central» du 11 juin 2007, faisait état d'un fonctionnement de la Grande agglomération en six «pétales» autour de Toulouse, structurés chacun autour d'un réseau de voiries accompagnées de Transports collectifs en site propre (TCSP), complétés par des liaisons transversales entre pétales.

Dans le schéma présenté ce jour, on passe à quatre pétales, essentiellement structurés sur le réseau ferré. Or la voiture particulière représente toujours autour de 80% des déplacements dans le péri-urbain.

Il estime donc qu'il n'est pas réaliste de bâtir un projet qui tourne le dos à cette réalité, et ce pour deux raisons :

- les progrès techniques vont contribuer, à l'horizon du SCoT, à rendre les voitures très peu polluantes ;
- le financement des transports collectifs urbains, par Tisséo-SMTC, dans les prochaines années apparaît de plus en plus problématique.

Il déplore également que ce nouveau découpage ne fasse plus apparaître la réalité du système d'échange entre le Lauragais et l'agglomération, dont la RN 126 est pourtant un axe structurant.

Monsieur le Président souligne que cette position est celle de la commune de Quint-Fonsegrives, mais n'est pas celle du Grand Toulouse, qui partage l'analyse en quatre pétales. Il rappelle que l'identification des secteurs, qui correspondent déjà à une réalité dans les habitudes de déplacement, a pour objet d'y améliorer la mobilité par tous les modes. La précédente orientation, à laquelle fait allusion M. GUILLOT, était encore trop centrée sur une armature radiale, organisée à partir du centre de la Grande agglomération, et privilégiant trop fortement le mode routier.

Quant à la contrainte collective que peut représenter la question du financement des transports collectifs, il est aussi de la responsabilité d'un SCoT d'indiquer aux collectivités du territoire dans quelles directions elles doivent faire évoluer leurs priorités.

Monsieur Jean-Charles VALADIER, qui intervient en sa qualité d' élu écologiste, après avoir indiqué que les élus de son parti envisagent de rédiger une contribution sur ce PADD, souligne avec satisfaction que les orientations présentées ce jour marquent une véritable rupture avec l'esprit du précédent schéma directeur.

Il regrette toutefois que deux thématiques ne soient pas suffisamment prises en compte : celle de l'énergie, et celle de l'éco-construction ; et il estime, surtout, qu'il faudrait aller plus loin dans l'objectif de structuration de la Grande agglomération à partir des transports collectifs, et dans l'objectif de densification, y compris par le biais du renouvellement urbain, ce qui exige une volonté politique très forte.

Monsieur François-régis VALETTE, au nom du SICOVAL, tout en approuvant également les orientations du PADD, souligne quelques points qui devraient être approfondis ou renforcés :

- la définition de la ville intense ;
- la répartition des objectifs d'accueil de la population qui en découle ;
- l'objet et la définition de la couronne verte (qui ne doit pas être synonyme d'absence de développement) ;
- l'option en faveur des transports collectifs, qui pourrait être plus fortement affichée ;
- la notion de porte d'agglomération, dont la définition et les conséquences sont encore trop imprécises.

Dans le même esprit, **Monsieur Jean-Louis COLL**, au nom du Muretain, souligne les points d'attention suivants :

- le renforcement des transports collectifs doit être un objectif fort et partagé ; mais, pour autant le SMEAT ne peut pas en décider seul, d'autant qu'il n'en est pas le financeur ;
- les définitions de « centre urbain », « ville intense », « territoires péri-urbain » et « développement mesuré », pour lesquelles la CAM formule des propositions de rédaction.

Monsieur Henri AREVALO estime que le périmètre proposé pour la ville intense reste trop vaste pour rendre crédible l'effort de densification ; il considère que ce périmètre devrait être plus proche de celui du cœur d'agglomération, à moins que les conditions mises à l'urbanisation nouvelle dans la ville intense (phasage) n'accordent, de fait, une nette priorité au renouvellement urbain dans le cœur d'agglomération.

Monsieur Philippe GOIRAND demande que la notion de « transition urbain-rural » soit mieux précisée, car elle pourrait renvoyer à différentes situations sur le terrain.

Monsieur Jacques COHEN se demande quelle sera la place donnée à l'agriculture dans ce projet de territoire, et notamment aux circuits courts (maraîchage).

Monsieur Raymond ALEGRE insiste lui aussi pour que la notion de développement mesuré soit précisée, et que cette capacité de développement soit mieux évaluée.

Monsieur Claude RAYNAL rappelle que les orientations du PADD restent sur l'expression de principes généraux, mais que les travaux du SCoT vont désormais entrer dans une phase de territorialisation.

Il insiste, également sur l'importance de la notion de développement mesuré, qui est une question centrale pour les trois SCoT périphériques et pour une partie du SCoT central.

Il souligne que le niveau d'objectif d'accueil sur la ville centre (+ 90 000 habitants) représente un effort très important, qui illustre une véritable ambition de renouvellement et de densification, au-delà de laquelle il est peu crédible d'aller.

Quant à l'encouragement au maraîchage, il souligne qu'il faut aussi en vérifier la faisabilité économique ; or la difficulté à trouver des exploitants pour ce type d'activité est réelle.

Monsieur Daniel BENYAHIA précise qu'une limite importante à la volonté de densification dans Toulouse est l'existence de grands secteurs soumis à des servitudes (plan d'exposition au bruit, inondabilité) et que, par ailleurs, la ville ne dispose plus de grandes réserves foncières qui permettraient de mettre en œuvre des opérations d'aménagement publiques significatives.

Monsieur le Président relève, tout d'abord, que peu d'interventions contestent les principes proposés pour le PADD. La plus récurrente porte sur la répartition de l'accueil de la croissance entre les différents types de territoires.

Il fait remarquer que si l'on avait proposé un objectif beaucoup plus élevé sur la ville centre (par exemple 2/3 de la croissance démographique) on aurait parlé d'hégémonie de Toulouse ; il considère que la répartition proposée par le PADD est un bon compromis ; mais s'il fallait aller plus loin en terme d'objectif d'intensification urbaine, la ville de Toulouse ne s'y opposerait pas.

En ce qui concerne la description des types de territoires (ville intense ; développement mesuré), il pense qu'il y a matière à approfondir les définitions, en veillant à ne pas dévaloriser l'un par rapport à l'autre, ainsi que les objectifs en veillant à poursuivre, dans tous les cas, un objectif de mixité des fonctions.

Il en est de même de la couronne verte : doit-elle être comprise comme une « zone tampon » ? ne doit-elle être prioritairement vue comme un élément du maillage vert du territoire de la grande agglomération ?

De même, enfin, pour les portes d'agglomération, qui ont déjà suscité des débats par le passé, le travail de définition doit, là aussi, être approfondi.

Monsieur Jean- Louis COLL se félicite que la notion de développement mesuré, et les territoires concernés, ne soient plus regardé « par défaut » mais comme espace de projet ; il relève que cette démarche de projet devra interpeller fortement les intercommunalités concernées.

Monsieur le Président souligne, en ce qui concerne l'aménagement commercial, l'intérêt qu'il attache à ce que le futur SCoT contribue aussi à améliorer les équilibres entre les dynamiques des différentes intercommunalités. Plus largement, le volet économique du SCoT ne pourra pas être la simple transcription des projets de développement économique portés par chaque intercommunalité.

Monsieur Georges BEYNEY partage les positions exprimées par le Président du Grand Toulouse ; il ne voudrait pas, toutefois, qu'on comprenne que rien ne s'était fait, dans les périodes précédentes, pour structurer l'agglomération. Par ailleurs, il faut faire preuve de réalisme par rapport aux situations existantes, ou aux « coups partis » ; de même, la réalité des déplacements en voiture ne doit pas être niée, mais il faut faire ou améliorer les TCSP (il salue la décision de la Région d'engager le doublement de la voie ferrée sur la ligne de St-Sulpice).

Ce qui est extrêmement positif c'est la large mobilisation des élus sur la démarche de SCoT.

Il approuve la remarque du Président sur la nécessité de réfléchir collectivement à la problématique du développement économique, et être tout particulièrement attentif à y subordonner la question du développement commercial.

A la suite de ce débat, **Monsieur le Président** indique que des éléments complémentaires sont remis, pour information, aux participants :

- un tableau récapitulant les observations des EPCI membres sur le document de travail « version 1 du PADD » ;
- le cahier des amendements proposés sur ce document de travail, suite, notamment, à ces échanges avec les collectivités membres du SMEAT.
-

Il précise, toutefois, que toutes les observations écrites des collectivités membres n'ont pas encore pu être prises en compte ; certaines nécessiteront des débats supplémentaires au sein de groupes de travail, du Bureau ou du Comité Syndical.